

kpanou République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 090 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise
à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET DU RECOURS	OBSERVATIONS
1.	0826/139/REC-23 du 24/04/2023	Sévérin KEKESSI	Juge du 2 ^{ème} cabinet d'instruction du TPI de Ouidah	Recours en inconstitutionnalité d'une détention provisoire	
2.	0331/061/REC-23 du 16/02/2023	Jéréd A. BOUTE	Juge du cabinet des mineurs du TPI de Savalou	Recours en inconstitutionnalité d'une détention provisoire	
3.	0395/076/REC-23 du 22/02/2023	Collectif des CVA des chefs d'arrondissement et des Adjoints au Maire, représenté par monsieur Mathieu DOHO	Maire de la commune d'Abomey-Calavi	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit de travail	
4.	0534/100/REC-23 du 10/03/2023	Paul K. GBADJAVI	Directeur général de la SBEE	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit de travail	
5.	0768/132/REC-23 du 07/04/2023	Jean-Marie ADJOVI Ferdinand ADJOVI	Parfait Comlan LOKOSSOU	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit successoral	
6.	0251/048/REC-23 du 06/02/2023	Alfred Constant AVOGBANANNON	Chambre des libertés et de la détention de la CRIET Procureur spécial près la CRIET	Recours en inconstitutionnalité d'une détention provisoire	



7.	0607/112/REC-23 0610/113/REC-23 des 16 et 21/03/2023	Bernardine TONON Prosper BODJRENOU	Assemblée nationale Secrétariat général du Gouvernement	Recours pour inconstitutionnalité de l'article 19 alinéa 2 de la loi n°2022-37 du 20 décembre 2022 modifiant et complétant les lois n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, n°2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale et 2018-16 du 28 décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin.	
8.	2126/302/REC-23 du 20/11/2023	Société BENIN TERMINAL SA (SCPA DTAF)	Société FESTHARYS INTERNATIONAL FZCO (Me Thimothée YABIT) (SCPA-GAMA)	Exception d'inconstitutionnalité	

Cotonou, le 04 DEC 2023

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA